**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire

**Band:** 36/1945 (1945)

Artikel: Genève

Autor: Grandjean, Henri

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-113239

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En admirant, en pleine ville, ces prodiges de végétation, l'étudiant se livre à des réflexions qui rejoignent l'invocation enfantine. Que sont-elles ses études, sinon de fécondes semailles ? Elles ont germé, elles ont grandi sous la bénédiction du Ciel. Et voici le temps de la récolte dans ces examens de clôture qui promettent, eux aussi, une riche moisson!

G.

## Genève

### Enseignement primaire.

En 1930, une neuvième année de scolarité obligatoire avait été créée. Mais la nomenclature des classes obligatoires était la suivante : préparatoire, première, ... ... huitième. Ce système avait des inconvénients d'ordre administratif par le manque de concordance entre les années de scolarité et les classes. Il en avait aussi d'ordre pédagogique. Les maîtresses gardaient dans la mesure du possible leurs élèves deux ans de suite — dans le cadre des trois classes enfantines : inférieure, moyenne et préparatoire — de même que les institutrices les suivaient aussi deux ans. Mais c'est en préparatoire que les enfants apprennent à lire: lorsqu'ils passaient à l'école primaire, ils changeaient d'institutrice d'où un hiatus à un moment assez délicat. La loi sur l'instruction publique vient d'être modifiée : la classe préparatoire, qui s'appelle dorénavant la première classe, est rattachée à l'école primaire. Avec cette répartition, les institutrices garderont leurs élèves des nouvelles premières et les suivront dans les deuxièmes. Elles pourront ainsi revoir l'enseignement de la lecture avec les enfants qui l'auraient un peu oubliée au cours des deux mois de vacances. Toute la numérotation des classes est ainsi modifiée : les classes d'élèves qui ne passent pas dans les écoles secondaires seront les 8mes et les 9mes et non plus les 7mes et les 8mes.

En même temps, les directeurs d'écoles primaires ont vu leur titre modifié en celui d'inspecteurs, qui correspond à leur fonction.

Une autre loi est importante pour le recrutement du corps enseignant. La loi dite du « cumul » de 1937 oblige une institutrice à démissionner lors de son mariage avec un membre du corps enseignant, un fonctionnaire cantonal, municipal ou fédéral, ou un employé d'une institution de droit public dépendant de l'Etat ou de la Ville (c'est-à-dire des services industriels, de la Caisse d'épargne, de la Caisse hypothécaire, etc.). Une exception n'est prévue que pour quelques communes rurales et à condition

que les époux y enseignent tous deux. La démission de la femme entraînait souvent pour elle l'obligation de rembourser une somme importante au Département. En effet, les candidates aux études pédagogiques — notre école normale — lorsqu'elles se présentent avec la maturité aux concours d'admission, doivent signer l'engagement de rester cinq ans au service du Département après la fin de leurs études de trois ans. Elles ne peuvent être déliées de cet engagement que si le Département estime qu'il y a des raisons majeures, sinon elles doivent rembourser en partie les indemnités qu'elles ont reçues au cours de leurs études (2400 fr. et 3000 fr. la deuxième année selon qu'elles se préparent à l'école enfantine ou à l'école primaire ; 3200 fr. et 4000 fr. respectivement la troisième année) ainsi que les frais de cours. On tient compte, dans le calcul du montant à rembourser du nombre des leçons données — leur rémunération est déduite. Mais il n'en reste pas moins que l'intéressé doit quelques milliers de francs. L'application de la loi du cumul délie-t-elle l'intéressée de l'obligation de rembourser? Elle ne désire pas démissionner, c'est la loi qui l'y oblige, donc elle ne doit rien, disent les uns ; rien ne la force à se marier tout de suite : elle pourrait attendre un moment où la note à payer serait supportable, répondent les autres. Quoi qu'il en soit, bien des jeunes filles ne veulent pas, dans ces conditions, s'engager pour huit ans. Résultat : le Département manque de candidates. Il ne peut plus même remplacer les institutrices démissionnaires et doit faire appel à des surnuméraires qui ne sont pas préparées à leur tâche au point de vue pédagogique. Heureusement le Grand Conseil, le 16 février 1945, a autorisé les institutrices qui épousent un fonctionnaire ou un employé à rester en fonctions jusqu'au terme de leur engagement. Espérons que le recrutement en sera facilité. Malgré cela, le nombre des candidates inscrites en juin 1945 est inférieur à celui des postes au concours. En attendant, le règlement des études pédagogiques a été revu, allégé, simplifié.

La préparation des nouveaux manuels se poursuit. Entre autres un cours de langue a paru, dû à plusieurs inspecteurs ; il est destiné aux deuxièmes années. Celui de troisième va paraître. Les élèves doivent acquérir peu de formes, mais complètement ; les exercices visent à enrichir avant tout les moyens d'expressions.

Les longues vacances d'hiver ont permis d'ouvrir comme précédemment les classes d'altitude et les classes gardiennes ainsi que les cours et les camps de ski. Le camp de ramassage du bois mort a dû être transféré pour cet été de la région de Châtel-Saint-Denis dans le vallon vaudois de Prévondavaux ; les autorités vaudoises ont droit à notre reconnaissance pour leur obligeance.

Grâce à l'appui de la Ville de Genève et du comité du sanatorium

populaire genevois, une école d'altitude permanente s'est ouverte à Montana dans le pavillon « Jeunesse ». Elle peut recevoir soixante enfants délicats — pas de malades — dans d'excellentes conditions.

Une belle propriété a été acquise par l'Etat pour le home des enfants sourds ; l'Etat et la Ville vont adapter le bâtiment à sa nouvelle destination.

Les classes primaires ont la gymnastique rythmique au programme. Aussi ont-elles tenu à s'associer à la célébration du quatre-vingtième anniversaire de M. Emile Jaques-Dalcroze. Le comité d'instituteurs « art et école » a organisé une série de représentations de rondes et de chansons. D'autres classes ont participé aux représentations du *Petit roi qui pleure* montées par les « Compagnons de Romandie ». Ce furent toutes des réussites admirables qui prouvent que l'école genevoise cultive intelligemment les arts.

Signalons enfin un incident tragi-comique. La commune de Perly-Certoux est en émoi. Un instituteur et une institutrice y tenaient deux classes. Mais le nombre des élèves a diminué dans des proportions telles qu'il parut impossible de les maintenir avec l'une 13 élèves, l'autre 11 ; cette dernière pour les petits de quatre à sept ans, dont 4 seulement avaient atteint l'âge de la scolarité obligatoire. D'où suppression d'un poste, refus d'admission des élèves non astreints à l'école et une seule classe de 17 élèves à sept degrés, aux programmes groupés deux par deux comme dans toutes nos classes à plusieurs degrés. La municipalité ne l'a pas entendu ainsi : le Département de l'instruction publique sacrifiait l'instruction des campagnards. Or les inspections régulièrement faites dans la classe ont prouvé que les élèves étaient aussi bien préparés que leurs condisciples d'autres écoles.

Le maire a démissionné, les adjoints ont refusé de le remplacer : lors d'une élection complémentaire, aucun candidat. C'est la grève des électeurs. Le Conseil d'Etat, appliquant l'art. 84 de la Constitution genevoise, désigna alors un administrateur, aux frais de la commune, jusqu'au moment où une élection régulière aurait lieu. La nomination d'un « bailli » a suscité des mouvements divers ; la presse a publié de nombreux articles ; une polémique s'est engagée, fort bienvenue d'aucuns, alors qu'il va y avoir des élections cantonales. On a même appelé comme renfort les enfants nés en 1945 pour justifier la réouverture d'une deuxième classe!

# Enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire se trouve devant des problèmes d'effectifs, aussi graves que ceux qui se posent à Perly-Certoux

et, hélas, dans bien d'autres communes rurales, mais dans l'autre sens. On ne sait plus où mettre les élèves. Depuis longtemps il n'y a plus de place à l'Ecole supérieure de commerce. L'Ecole professionnelle et ménagère, avec ses 601 élèves, est à l'étroit. Au Collège, les 1150 élèves remplissent tous les locaux et empiètent même sur l'école primaire voisine. Le Collège moderne avec 610 élèves empêche de s'étendre l'Ecole des arts et métiers qui compte 2206 étudiants et élèves en 1944-1945 et qui se développe encore. Heureusement, le projet des grands travaux voté récemment par le Grand Conseil résoud la question des bâtiments scolaires : les transferts d'écoles dont j'ai déjà entretenu plusieurs fois les lecteurs de ces chroniques, pourront se faire dès que les transformations seront terminées.

En attendant, une nouvelle salle de gymnastique a été construite dans les vastes combles de l'Ecole supérieure des jeunes filles, à la rue Voltaire. Trois autres salles sont prévues dans le projet de grands travaux. Cette augmentation est nécessaire ; la gymnastique et les sports prennent de plus en plus d'importance. Preuve en est le fait que toutes les écoles secondaires organisent des concours de ski, des tournois de football, d'athlétisme et participent aux championnats universitaires.

Les arts et les lettres sont florissants : au Collège comme à l'Ecole supérieure des jeunes filles, des séries de concerts — notamment une messe de Lotti (1667-1740) chantée par le groupe choral avec le concours de l'Orchestre de la Suisse romande et de la Société des émissions de Radio-Genève — de représentations théâtrales en français, en allemand, en anglais ont eu lieu. Ces manifestations auxquelles se sont ajoutées de multiples collectes et ventes, parfois fort ingénieusement organisées — et l'enseignement primaire n'est pas resté en retard à cet égard — ont apporté des sommes appréciables au Don suisse et aux nombreuses œuvres sociales dont s'occupent nos écoles. Signalons que les classes primaires, à elles seules, ont réuni plus de 340 000 fr. rien que pour la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants.

Dans les diverses écoles les revisions de programmes et de règlements continuent. A l'Ecole professionnelle et ménagère l'enseignement de la couture a été complètement modifié dans les classes ménagères supérieures afin de mieux préparer les futures mères de famille : chaque élève doit faire un trousseau complet de bébé, équiper un moïse, faire une robe de fillette, un pantalon de garçonnet et même des chemises d'homme. L'enseignement de la cuisine a été aussi transformé ; les élèves forment des petits groupes, des « familles », qui ont chacune leur feu, leur armoire, eur table et font leur propre menu.

A l'Ecole des arts et métiers, la section de construction et de génie civil du Technicum sera dorénavant spécialisée en 4<sup>me</sup> année avec, d'une part, le bâtiment, de l'autre, le génie civil. Dans la section d'horlogerie — qui a inauguré ses nouveaux locaux le 5 avril — on a ouvert une classe d'outilleurs horlogers et de faiseurs d'étampes.

M<sup>me</sup> Schlupp a renoncé à la surveillance de l'enseignement de la couture à l'Ecole professionnelle et ménagère. M<sup>lle</sup> Vigne l'a

remplacée.

M. René Dovaz, définitivement nommé à la direction de Radio-Genève, a été remplacé par M. Maurice Chevalier à la direction de l'Ecole supérieure des jeunes filles. M<sup>1le</sup> Jeanne Yung, sous-directrice dans la même école, a renoncé à ce poste. Pour la remplacer et pour assurer à des femmes une part importante dans la direction de notre école de jeunes filles, M<sup>1le</sup> Anne Weiglé, licenciée ès lettres, a été appelée au poste de maîtresse adjointe à la direction et deux « doyennes » ont été nommées : M<sup>1le</sup> Renée Dubois pour la division supérieure latine et M<sup>1le</sup> Marguerite Maire pour la division supérieure moderne.

\* \*

La santé morale de la jeunesse reste au premier plan des préoccupations du Département. Les conséquences de la guerre se font sentir chez nous. Certains cas d'indiscipline sont inquiétants. Aussi la loi sur l'emploi des mineurs soumis à la scolarité obligatoire et des mineurs de moins de dix-huit ans a-t-elle été adoptée sans difficulté; de son côté, le Conseil d'Etat a arrêté le nouveau règlement sur la surveillance des mineurs. Ces deux textes marquent un progrès certain dans la protection des adolescents.

La santé physique n'est pas négligée. Au cours de l'année scolaire dernière, une bonne partie des élèves primaires et secondaires ainsi que le corps enseignant primaire ont passé à la radiophotographie. Au cours de l'année scolaire prochaine, on terminera

la visite de tous les élèves et de tous les maîtres.

## Enseignement supérieur.

La Haute école d'architecture en est à sa troisième année d'existence. Son succès s'affirme. De nouveaux professeurs ont été appelés : M. Hoechel, architecte, a été chargé d'un atelier et M. François Fosca, d'une partie du cours d'histoire de l'art. Un jury a été constitué : quatre architectes pris en dehors de l'école y représentent les associations professionnelles. Le reste du jury

est formé des professeurs d'architecture, de construction et de statique de l'école. La valeur des travaux qu'il a à juger est parfois remarquable.

L'Ecole normale de dessin progresse sans bruit. M. Rey, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation, y a donné un cours sur la psychologie du dessin enfantin.

A l'Université, le nombre des étudiants continue à augmenter : 1877 au semestre d'hiver 1944-1945, plus 711 auditeurs, soit au total 2588. Il y aurait lieu d'ajouter à ces chiffres ceux des élèves de l'école d'interprètes qui ne sont pas immatriculés à l'Université. Le départ à la fin du semestre d'été de quelque deux cents Italiens internés — après trois séances d'adieu — laissera quand même des effectifs très nombreux. Aussi la question des locaux reste-t-elle importante : le problème du nouvel Institut de physique a avancé ; un concours restreint a permis de choisir un projet; sa construction est amorcée dans le plan des grands travaux. La souscription ouverte a assuré 230 000 fr. versés par une douzaine de donateurs. De même, les policliniques vont trouver leur place dans le nouvel hôpital dont le concours a été très intéressant : le jury a eu fort à faire pour classer de remarquables projets. L'aula, admirablement transformée par M. Ellenberger, architecte, inaugurée au cours d'une brillante séance, est très utilisée : cours, conférences et concerts s'y succèdent. A l'Asile psychiatrique de Bel-Air, un auditoire très moderne a été construit.

L'Université a reçu divers dons : M. le professeur Raoul de Seigneux a remis son institut de plastique anatomo-chirurgicale ; la confection des moulages, si utiles pour l'enseignement, pourra ainsi continuer. Un anonyme a fondé deux prix, au capital de 12 000 fr., l'un est le prix « Judaïca A. N. », l'autre, un prix d'esthétique et de morale A. N. M<sup>mes</sup> Edouard et Eliane Claparède ont donné le buste du regretté professeur Edouard Claparède par Carl Angst. M. Plontz a envoyé une statue pour la Faculté de médecine, en hommage à la Suisse.

L'Université s'occupe d'œuvres d'entr'aide, elle s'intéresse aux facultés de Lyon; elle leur a fait parvenir des livres, des produits chimiques, des vivres pour les trois restaurants universitaires; l'expédition d'un millier de m² de vitres est prête. Une souscription a rapporté une somme importante. Les étudiants, l'association générale — qui a célèbré son vingtième anniversaire — ont fait leur possible pour ces œuvres : collectes, ventes d'insignes (auxquelles les écoles secondaires ont participé), concerts. Radio-Genève a contribué généreusement à cette action de solidarité.

Des professeurs étrangers ont été les hôtes de notre haute école : M. Mazel, de la Faculté de médecine de Lyon, MM. Marouzeau et Fawtier, de la Sorbonne, M. Carnelutti, de l'Université de Milan. La conférence de M. Mazel fut — exceptionnellement — payante, la recette étant assurée à l'Université de Lyon ; de même, celle de M. le professeur Jean-Amédée Weber, de notre Faculté de médecine, qui a présenté des films provenant de l'Institut Pasteur de Paris.

La Faculté des sciences économiques et sociales a donné des séries de conférences. Elle a célébré aussi le trentième anniversaire de sa fondation et le trentenaire de l'enseignement de deux de ses maîtres : MM. Liebmann Hersch, professeur de statistique, et Edouard Folliet, professeur de technique commerciale.

Comme précédemment, la Faculté de médecine a organisé une semaine médicale consacrée, cette fois, à la douleur et à son traitement, qui a réuni des médecins de toute la Suisse.

La fondation Marie Gretler a permis de faire deux cycles de conférences, l'un sur Nietzsche, l'autre sur la doctrine de Lao-Tsé.

Entre toutes les modifications règlementaires, citons celle qui a créé un institut de biologie et de chimie médicales.

L'Université a perdu deux de ses professeurs honoraires, M. Dmitry Mirimanoff qui enseigna l'analyse supérieure et le calcul des probabilités, et M. Ernest Métral, qui professa pendant cinquante ans à l'Institut de médecine dentaire. Elle a déploré le décès, en pleine activité, de M. Robert Jouvet, chargé de cours de politique commerciale.

Deux professeurs ont atteint la limite d'âge : MM. Henri Fehr, professeur ordinaire d'algèbre et de géométrie supérieure, après cinquante ans d'enseignement et Albert Séchehaye, professeur extraordinaire de linguistique générale. M. Léon Collet, professeur ordinaire de géologie et de paléontologie, a démissionné aussi pour se consacrer entièrement à ses travaux scientifiques.

La fin de la guerre en Europe n'a pas vu que le départ des étudiants italiens internés — qui ont fait généralement d'excellentes études chez nous — mais aussi celui de deux maîtres éminents : MM. Jacques Pirenne, professeur honoraire de notre Université, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles et Henri Guillemin, privat-docent, professeur ordinaire à la Faculté des lettres de Bordeaux, dont les remarquables leçons resteront dans la mémoire de tous ceux qui eurent le privilège de les entendre.

Deux brillants savants qui honorèrent notre Université, MM. Charles Bally et Edmond Rossier, ont fêté leur quatre-vingtième anniversaire au milieu de la sympathie générale de leurs collègues et de leurs élèves.

Des nominations nouvelles ont apporté de jeunes forces

à notre enseignement: M. Edouard Paréjas a succédé à M. Collet dans la chaire de géologie et de paléontologie. M. Augustin Lombard a été nommé chargé de cours de géologie spéciale. M. Henri de Ziégler, de chargé de cours est devenu professeur extraordinaire de langue et de littérature italiennes. M. Robert Dottrens, directeur des études pédagogiques primaires, a été chargé du cours de pédagogie expérimentale; ses étudiants pourront donc travailler dans nos classes d'application. Enfin, un enseignement commun à toutes les facultés a été confié au professeur Henri Reverdin qui initiera tous les étudiants à la philosophie et aux méthodes générales d'investigation scientifique: l'introduction aux problèmes de la pensée; logique et théorie de la connaissance.

\* \* \*

Le public est souvent mal renseigné sur l'œuvre du Département de l'instruction publique. Heureusement depuis quelques années des journalistes s'appliquent à combler cette lacune et viennent nous demander des sujets d'articles.

C'est pour compléter cette information que le Département a accueilli une fois de plus avec plaisir la demande du Comité de la Foire de Genève d'ouvrir un stand dans cette vaste présentation des activités genevoises. Un stand fort bien agencé a permis de faire travailler devant le public quelques élèves des 8<sup>mes</sup> et 9<sup>mes</sup> de l'école du Grutli qui construisaient des jeux éducatifs et des modèles réduits d'avion ; leurs camarades des classes correspondantes de jeunes filles du boulevard James-Fazy et des Pervenches faisaient la cuisine, raccommodaient et repassaient. Une vitrine montrait quelques vêtements confectionnés à l'Ecole professionnelle et ménagère. Les laboratoires de physiologie et de radiologie de l'Université démontraient des expériences. Ailleurs, une vitrine donnait des échantillons des bijoux faits à l'atelier de bijouterie-joaillerie de l'Ecole des arts et métiers.

Le conservatoire de botanique avait aussi organisé un stand très parlant. Enfin, un grand panneau de 17 mètres de longueur — illustré de belles photographies — donnait une vue d'ensemble de notre organisation scolaire.

Cette vision complétait celles des manifestations spéciales de nos écoles : exposition et défilé de l'Ecole professionnelle et ménagère, journées de trois des sections de l'Ecole des arts et métiers où le public est admis.

Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir pendant quatre jours dans notre enseignement primaire et secondaire le Schulsynode de Bâle-Ville sous la direction de M. le conseiller d'Etat Miville. Nos Confédérés, qui franchissaient pour la première fois in corpore les limites linguistiques de la Suisse, ont bien voulu nous faire part de l'intérêt qu'ils ont trouvé à visiter nos écoles.

Tous les pédagogues savent — et le succès de ces visites le confirme pour le grand public — que Genève reste un vaste laboratoire pédagogique, digne de son ancienne tradition. La réussite de la nouvelle « semaine pédagogique » organisée par l'Institut des sciences de l'éducation sous le patronage du Département et qui attira une imposante mission étrangère, en est une preuve de plus. Une autre en est que, le 18 novembre 1944, lorsque s'ouvrit le premier cours de moniteurs pour homes d'enfants, cours préparatoire pour l'assistance dans l'après-guerre, le président étranger du comité déclara que Genève avait été choisie en sa qualité de principal centre pédagogique.

HENRI GRANDJEAN.

## Neuchâtel

## Enseignement primaire.

Législation. Diverses modifications à la loi ont été proposées par le Département de l'instruction publique au Conseil d'Etat; elles ont fait l'objet d'un rapport à l'appui au Grand Conseil, qui les a adoptées.

La revision ne porte pas sur des questions de principe ou fondamentales; il s'agit en l'espèce d'une réadaptation des dispositions légales à certaines conditions résultant des circonstances actuelles ainsi que de l'adoption et la mise en vigueur de dispositions législatives: Code pénal suisse, neuvième année de scolarité obligatoire; développement de méthodes et procédés d'enseignement nouveaux. La revision concerne les points ci-après:

Désignation des années scolaires. La numérotation des années scolaires comprenait une année d'école enfantine et huit années d'école primaire. La dernière année, appelée neuvième dans la loi y relative, était la huitième année primaire. La nouvelle numérotation va de une à neuf, l'école enfantine étant maintenant la première année primaire. Ainsi on évite à l'avenir des confusions et des interprétations désagréables.

Effectif maximum des classes. La loi disposait qu'en principe une classe ne devait pas contenir plus de 45 élèves et que si cet effectif se maintenait pendant trois années consécutives, un dédoublement de la classe s'imposait. Disons toutefois que le nombre